

Publié le 8 mars 2016

Le parc éolien de Champigneul-Pocancy dans le bon vent

Le commissaire-enquêteur vient de rendre un avis favorable sur ce projet initié... il y a dix ans. Les 13 éoliennes d'une puissance unitaire de 3,3 MW totaliseront 42,9 MW de puissance et produiront 100 000 MWh, soit la consommation (hors chauffage) de plus de 53 825 personnes !



L'évolution est, dit-on, trop lente. A son rythme, pourtant, la France étend le champ qualitatif de son patrimoine en matière d'**énergies renouvelables**, qui forment désormais 20 % de la consommation électrique du territoire national. Lors de la Cop 21, le pays hôte a voulu montrer l'exemple en s'engageant à réduire de 40 % ses émissions d'ici 2030 (75 % d'ici 2050).

Une telle ambition passera sûrement par des projets aussi fermes que celui mis en œuvre par les communes de **Champigneul-Champagne** et **Pocancy** (Marne). Avec des objectifs très concrets : en évitant le rejet de 26 913 tonnes/an de CO₂, ce parc épargnera l'équivalent de 2 584 309 allers-retours en voiture entre Epernay et Châlons-en-Champagne (soit 82 kilomètres).

Une détermination payante

Il a fallu pourtant de la patience pour que ce projet, initié en 2006, prenne corps. Agriculteurs et propriétaires terriens des deux communes lui ont d'abord donné une première impulsion. Ce n'était qu'une ébauche. En 2012, deux entreprises, **Web Windenergie** et **Quadran**, le remettent en selle. En août 2014, elles déposent deux demandes d'autorisation pour l'exploitation de 13 éoliennes, acceptées donc en ce début d'année.

"Le projet a été porté par la Sem **Champenoise Energie** et constituée par la Ville et la communauté d'agglomération de Châlons, la Caisse des Dépôts, la **Semcha** et **Quadran**", assure **Charles Lhermitte**, directeur régional de Quadran. La Sem, dont la finalité est le développement des énergies renouvelables, mettra en œuvre la transition énergétique du territoire de l'agglomération de Châlons-en-Champagne dont fait partie la commune de Champigneul-Champagne.

Habitants actionnaires

La singularité du projet s'incarne dans son mode de financement participatif mené en partenariat avec la société **Lumo**, spécialisée en **épargne participative**. "Cette dernière permettra, après mise en service des

éoliennes, aux habitants de Champigneul de Pocancy et des Istres-et-Bury, de souscrire des obligations simples à taux fixe pour un montant d'environ 130 000 euros", précise Charles Lhermitte. Les habitants pourront bénéficier ainsi de la vente de l'électricité renouvelable provenant de leur territoire. Ils seront les acteurs vigilants d'une transition énergétique que tout le monde veut ici réussir.

Stéphane Menu